

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

87/325 DU 16/6/87 *M. S. S.*
DECRET N° /MTSSJ/DGFP-DGPCE/SAV-

F portant promotion au titre de
l'année 1983 de certaines Ins-
pectrices de l'Enseignement
Primaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I de
Services Sociaux (Enseignement)
en tête : GASSONGO née GANDHOU
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
SYRENGOUE Marie Madeleine.-

// E PREMIER MINISTRE,

(/ I S I S :

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification
de l'Ordonnance 019/84 du 23.8.84 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64, fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.65, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/496/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 86/1172 du 10.12.86, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 86/1173 du 10.12.1986, portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985, déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 86/877 du 18.7.1986, sur la prise
d'effet des avancements et reclassements ;
(/u le décret n° 87/324 /MTSSJ/DGPCE-SAV-F du 16/6/87
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 de
certaines Inspectrices de l'Enseignement Primaire des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Ensei-
gnement) ;
(/u le procès-verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 11.11.1986 ;

D.G.B.

D.C.F.

2
DECRETE :

M. P. N.

Article 1er : Sont promues aux échelons ci-après au titre de l'année 1983, les Inspectrices de l'Enseignement-Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, ACC=Néant.

Au 2° échelon, indice 520

GASSONGO née GANDHOU SYERENGOUÉ/Marie Madeleine P/C du 20.02.83 INRAP/B/ville

Au 5° Echelon indice 1240

HOULLOU BAYAUMARD/Marianné P/C du 01.10.1983 Kouilou

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18.7.1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 JUIN 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,

Le Ministre du Travail de la Sécurité Sociale et de la Justice, *(Signature)*

(Signature)

(Signature)

Commandant Dieudonné KINDEMBE./-

Ange Edouard POUNGUI./-

AMPLIATIONS :

JORFC.....	1
DGFP/DGPE.....	2
D.G.B.....	2
D.C.F.....	2
MEF/CAB.....	2
SGEFA.....	2
DPN/SP.....	3
DPN/S.M.....	2
PETRASSEIC.....	1
SGG/DC.....	2
DREFA/KOUILOU.....	2
DREFA/B/VILLE.....	2
INTERESSES.....	2
DOSSIERS/DGPE.....	2
DOSSIERS/DPN.....	2
B/STAT/DGPE.....	2
B/SOLDE.....	2

INRAP/D/VILLE.....	2
CC/PCT.....	2.-

(Signature)